

Au préalable :

- scanner le contrat de travail ou l'avenant signé par l'AED et le chef d'établissement
- se munir du numéro de l'acte ainsi que la date du Conseil d'administration autorisant le recrutement d'AED pour l'année en cours (CA de juin).

SE CONNECTER A DEM'ACT par l'intermédiaire du PIA

1 – Dans la bibliothèque de modèles, choisir un acte du Chef d'établissement, de Fonctionnement et Transmissible. Une fois les résultats de la recherche affichée, choisir l'acte « recrutement des personnels par contrat de droit public – Acte transmissible du CE »

Webmail de l'acadé... | plia.ac-dijon.fr : Accueil | Bibliothèque de mod... | sweb.in-ac-dijon.fr/demact/site/demact/models/recherche_model_acte | Applications | Urssaf.fr - Accueil | Webmail de l'ac... | SYLAé - Connex... | Pleiade | net-entreprises... | PIA | SNEG Assistance | Liberscol - Cart... | Se déconnecter - Yoda Mearum - PV | Bienvenue **Françoise Marquet** Rédacteur | Gestionnaire **LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE STEPHEN LIEGARD** | UA1 0210012Z

Bibliothèque de modèles

Aide

Emetteur acte : Cher d'établissement

Thème de l'acte : Fonctionnement

Type : Transmissible

Mois-clés :

Résultat de la recherche

Aide

- Licenciement de personnels liés par contrat de droit privé - Acte transmissible du CE
- Licenciement de personnels liés par contrat de droit public - Acte transmissible du CE
- Recrutement des personnels par contrat de droit privé - Acte transmissible du CE
- Recrutement des personnels par contrat de droit public - Acte transmissible du CE
- Contrats et conventions à incidence financière - Acte transmissible du CE

En cliquant sur l'acte, on accède au formulaire qui convient

Recherche d'un acte
Bibliographique de modèles

Actes en élaboration

Présentations

Etats de location (5)

Signature directeur (6)

Finalisation CA/CT (9)

A signer (2)

A transmettre (3)

Statut finalisation

En attente pour ratification (1)

En cours d'élaboration (4)

A valider (8)

En attente de ratification (7)

Signature contract (10)

Acte révisé (11)

Etat final

Validité (12)

Finalisation contrat avec ou sans contrat (13)

Compte sans acte (14)

Ratification sans effet (15)

Type de personnel à cocher

- Choix de PV
- Sélection de réserves
- Aide en ligne
- Espaces collaboratifs

PERSONNEL LIEU D'EXERCICE	PERSONNEL LIEU D'EXERCICE
PERSONNEL LIEU D'EXERCICE	PERSONNEL LIEU D'EXERCICE

Cliquer sur enregistrer pour sauvegarder l'acte

Dém'Act

SECRÉTARIAT - Yann Hébert - IY
BREVETÉ FRANCIS MARTEL
PROFESSEUR D'EDUCATION
GESTIONNAIRE LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE STENHÉRI
1A1 102100122

Recrutement des personnels par contrat de droit public - Acte transmissible du CE lié à une décision du CA

Identité de l'EPLE

Numero d'enregistrement :

Année scolaire :

Décision

Par délibération du conseil d'administration du

Le chef d'établissement procède au recrutement de personnel lié par contrat de droit public

Nom, prénom

Nom, prénom du salarié et Date d'embauche ou date d'effet pour un avenant

divers enseignements

A compter du

- Assistants d'éducation
- Personnel GRETA, Personnel administratif
- Personnel GRETA, Personnel d'enseignement

vu

- le code de l'éducation notamment les articles L.213-1, L.213-14, E.213-9, E.213-14
- la loi n°2013-593 du 13 juillet 2013 relative à la sécurité des territoires
- le décret n° 2014-126 du 17 janvier 2014 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat
- le décret n° 2014-126 du 17 janvier 2014 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation notamment les articles L.213-1, L.213-2
- le décret n° 2009-494 du 6 juin 2009 relatif au recrutement et au statut des assistants d'éducation
- le décret n° 2014-126 du 17 janvier 2014 relatif à la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n° 83-412 du 19 mars 1983 relatif aux personnels contractuels du ministère de la catégorie A relevant de la formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation notamment les articles L.213-1, L.213-2, L.213-3, L.213-4
- le décret n° 2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et de rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et des enseignants
- le décret n° 2014-724 du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et des enseignants

Pièces jointes

Nombre de pièces jointes :

Document

Nouvelle pièce jointe :

Ajouter le fichier pdf contenant le scan du contrat pour importation et renseigner le nombre de pièces jointes

Annuler Enregistrer

3 - L'acte est maintenant enregistré. Il ne reste plus qu'à demander la signature du chef d'établissement. Pour cela cliquer sur la ligne de l'acte en cours de rédaction.

Webmail de l'acad... x piacac-dijon.fr : Accu... x é En cours de rédaction x

Applications swb.in.ac-dijon.fr/demact/site/demact/adb/recherche.acte?etaActe=enCoursRedaction
Urssaf.fr - Accueil Webmail de l'ac... SYLAdé - Connex... Pleiade net-entreprises... PLA SNEG Assistance Liberscol - Cart...

Recherche d'un acte
Bibliothèque de modèles
Actes en élaboration
Préparation
En cours de rédaction (1)
Approbation rédaction (0)
Finalisation CA/CP (0)
À signer (0)
À transmettre (0)

Suivi instruction
En arrivée pour instruction (0)
En cours d'instruction (0)
À valider (0)
En attente de rectification (0)
Règlement conjoint (0)
Acte rectificatif (0)

État final
Validés (45)
Exécutés sans délai ou délai écoulé (724)
Classés sans suite (0)
Rectification non effectuée (0)
Avis transmis pour information (0)

Actes Affichables
Dépôt de PV

Dém'Act
Dématisation des actes des EPLE

Actes en cours de rédaction (1 acte) Aide
Cliquez ici

Date	Objet de l'acte	Type	Suivi	PDF
01/03/2016	Recrutement des personnels par contrat de droit public	TR		

MENUVA - [CREDITS](#) [ET](#) [MENTIONS](#) [LÉGALES](#)

Se déconnecter - Vade Mecum - PV
Gestionnaire **LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE STEPHEN LIEGEARD**
Bienvenue **Francoise Marquet** Rédacteur
UAI 02100122

Page : 1
Page : 1

FR 08:21
01/03/2016

5 – L'acte s'ouvre avec un nouveau bouton « demander signature ».
Après relecture, vous pouvez cliquer sur ce bouton et demander la signature au valideur.

Webmail de l'academ... x

Recrutement des per x

Applications

Urssairfr - Accueil

Webmail de l'ac... x

SYLAE - Connex...

Pleide

net-entreprises...

PIA

SNEG Assistance

Liberscol - Cart...

Autres favoris

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-14, R.421-9, R.421-34
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pièces jointes

Nombre de pièces jointes :

Document

Nouvelle pièce jointe :

Choisissez un fichier

Aucun fichier choisi

Action

Annuler

Supprimer

Enregistrer

Demander signature

Demander signature pour que l'acte passe au statut « A signer »

MENUVA - Clients et Utilisateurs locaux

FR

16:30

04/03/2016

Le Chef d'Etablissement doit signer et de transmettre l'acte à la DIBAP via son accès « valideur ».

6 – L'acte du Chef d'Etablissement est exécutoire sans délais mais peut être l'objet d'observation. Après étude des autorités de contrôle, un bordereau d'instruction est généré avec ou sans observations. C'est ce document qu'il faut transmettre au service mutualisateur.

Vous le trouverez dans le menu de gauche, au niveau de l'état final, dans « Exécutoires sans délai ou délai écoulé ». Au niveau de la colonne PDF une ligne supplémentaire « BI EN » apparaît en plus de l'acte.

Document à transmettre au service mutualisateur :

- Si le nom du salarié apparaît sur le bordereau d'instruction « BI », transmettre uniquement ce document.

- Si le nom du salarié n'apparaît pas, il faudra transmettre l'acte en plus du bordereau d'instruction.

Exécutoires sans délai ou délai écoulé (750 actes) Acte

Emetteur	N.sance	N.entr.	Date d'exécution	Objet de l'acte	Date de transmission	Obs EN	Obs CT	Obs PF	Suivi	PDF
CE	-	566	02/02/2016	Recrutement des personnels par contrat de droit public	02/02/2016					
CE	-	571	02/02/2016	Recrutement des personnels par contrat de droit public	02/02/2016					
CE	-	570	02/02/2016	Recrutement des personnels par contrat de droit public	02/02/2016					
CE	-	573	02/02/2016	Recrutement des personnels par contrat de droit public	02/02/2016					
CE	-	572	02/02/2016	Recrutement des personnels par contrat de droit public	02/02/2016					
CE	-	100	18/09/2015	Recrutement des personnels par contrat de droit public	18/09/2015					
CE	-	574	02/02/2016	Recrutement des personnels par contrat de droit public	02/02/2016					
CE	-	575	02/02/2016	Recrutement des personnels par contrat de droit public	02/02/2016					
CE	-	576	02/02/2016	Recrutement des personnels par contrat de droit public	02/02/2016					
CE	-	575	02/02/2016	Recrutement des personnels par contrat de droit public	02/02/2016					
CE	-	571	18/09/2015	Recrutement des personnels par contrat de droit public	18/09/2015					
CE	-	577	02/02/2016	Recrutement des personnels par contrat de droit public	02/02/2016					
CE	-	579	02/02/2016	Recrutement des personnels par contrat de droit public	02/02/2016					
CE	-	580	02/02/2016	Recrutement des personnels par contrat de droit public	02/02/2016					
CE	-	582	02/02/2016	Recrutement des personnels par contrat de droit public	02/02/2016					
CE	-	581	02/02/2016	Recrutement des personnels par contrat de droit public	02/02/2016					

Page: 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 35 - 36 - 37 - 38 - 39 - 40 - 41 - 42 - 43 - 44 - 45 - 46 - 47 - 48 - 49 - 50

16:47
04/03/2016

Document à transmettre au service mutualisateur

+ acte transmissible bordereau d'instruction